

N°2024-05/46B

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA REPRISE DES GANIVELLES EMPORTEES PAR LA MER ET A LA CREATION DE NOUVEAUX CASIERS.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 30 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée,

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,  
**Considérant** que la Communauté de Communes Sud Roussillon porte un projet de reprise des ganivelles emportées par la mer et de création de nouveaux casiers sur le cordon dunaire de Saint-Cyprien, dans le cadre de la lutte contre l'érosion marine et le recul de trait de côte,  
**Considérant** que ce projet présente les caractéristiques suivantes :

Délais prévisionnels de réalisation

Date prévisionnelle de début des travaux : juin 2024

Date prévisionnelle de mise en service : juillet 2024

Coût global du Projet (et dépense subventionnable) : 10 080,00 euros hors taxes.

Ainsi, une demande de subvention est à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
10 080,00 €	Etat	80	8 064,00
	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
	CCSR	20	2 016,00
	<b>TOTAL</b>		<b>10 080,00</b>

**Considérant** que ledit projet est éligible à une subvention de l'Etat,

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** le projet de reprises des ganivelles emportées par la mer et la création de nouveaux casiers sur le cordon dunaire de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**

